



Retraite ou rupture conventionnelle.

Par **Visia**, le **27/03/2019** à **22:24**

Bonjour.

Je vais avoir 60 ans et je peux prétendre à un départ en carrière longue . je voulais savoir s'il était plus avantageux pour moi de demander une rupture conventionnelle et toucher ainsi une indemnité de licenciement non imposable et bénéficier du chômage jusqu'à mes 62 ans ou bien partir en retraite carrière longue et toucher ma prime de depart (imposable), sachant que j'aurai également - 10 % sur ma retraite pendant 3 ans, ce que je n'aurai pas si je choisis l'option rupture conventionnelle, vu que je ne demanderai ma liquidation de retraite qu'à 62 ans merci pour votre réponse Marc.